

**Date :** 16 mars 2023

**Heure :** 18 h 30

**Lieu :** Teams

---

## Procès-verbal

### Présences :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Christine Fiocco      | Administratrice (District 1)                              |
| Louise Ouellet        | Administratrice (District 2)                              |
| Mélanie Veilleux      | Administratrice (District 3)                              |
| Édith Tremblay        | Administratrice (District 4)                              |
| Marie-Hélène Lebel    | Administratrice (District 5)                              |
| Marc Lemay            | Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)         |
| Yolande Pelletier     | Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)        |
| Claude Breault        | Administrateur (Municipal, santé)                         |
| Éric Chouinard        | Administrateur (Ressources financières, matérielles)      |
| Cynthia Belzile       | Administratrice (Personnel de soutien)                    |
| Sonia Julien          | Administratrice (Personnel d'encadrement)                 |
| Josée Lévesque        | Administratrice (Personnel professionnel)                 |
| Claudine Saint-Pierre | Administratrice (Personnel enseignant)                    |
| Julie Thibault        | Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant) |
| Nancy Couture         | Directrice générale                                       |
| Vincent Pelletier     | Directeur général adjoint (Secrétaire général)            |

**Absence motivée :** Camilo Céré-Escribano Administrateur (18 à 35 ans)

---

### 1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se déroule via la plateforme TEAMS et débute à 18 h 30. Tous les membres du conseil d'administration sont présents sauf Camilo Céré-Escribano qui a motivé son absence.

---

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Veilleux **et RÉSOLU** :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 036 – 2023-03-16

---

### 3. Mandat d'achats postes informatiques et moniteurs neufs

---

**CONSIDÉRANT** l'évaluation réalisée, au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, tel que requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1);

**CONSIDÉRANT** que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a effectué la gestion contractuelle afférente selon le cadre législatif en vigueur pour réaliser l'appel d'offres public en vue de l'achat du matériel requis;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Cynthia Belzile **ET RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'acquisition de postes informatiques neufs, moniteurs et d'étuis pour un montant approximatif de 1 500 000,00 \$, par l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour répondre aux besoins du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs de 2023 à 2028 (300 000 \$/an).

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 037 – 2023-03-16

---

### 4. Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec

---

**CONSIDÉRANT** les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les 5 dernières années;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ., c. A-32.1);

**CONSIDÉRANT** que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans;

**CONSIDÉRANT** que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé ;

**CONSIDÉRANT** les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

**CONSIDÉRANT** que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors-cadres de son organisation pour le représenter;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Breault **ET RÉSOLU :**

**D'ADHÉRER** à l'union réciproque pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2028;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 038 – 2023-03-16**

---

## **5. Contrats d'entretien et réparation**

---

### **Travaux de réfection des bureaux administratifs**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la firme R+O Énergie de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour les travaux de réfection des bureaux administratifs du siège social du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSSFL) de Témiscouata-sur-le-Lac;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme R+O Énergie de Rivière-du-Loup à la suite de l'ouverture, le 8 mars 2023, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Construction Citadelle inc. de Québec pour la somme de 989 798,00 \$ excluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Hélène Lebel **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2021-2022 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Construction Citadelle inc. de Québec, afin d'effectuer les travaux de réfection des bureaux administratifs du siège social du CSSFL de Témiscouata-sur-le-Lac pour la somme de 989 798,00 \$ excluant les taxes.

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 039 – 2023-03-16**

**Travaux de réfection et étanchéité des fondations et réaménagement du stationnement et réfection de fenêtres de l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la firme Atelier5 de Rivière-du-Loup et Actuel Conseil inc. de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour les travaux de réfection et étanchéité des fondations et réaménagement du stationnement et réfection de fenêtres de l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme Atelier5 de Rivière-du-Loup et Actuel Conseil inc. de Pohénégamook à la suite de l'ouverture, le 15 mars 2023, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Construction Citadelle inc. de Québec pour la somme de 818 809,00 \$ excluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc Lemay **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2021-2022 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Construction Citadelle inc. de Québec, afin d'effectuer les travaux de réfection et étanchéité des fondations et réaménagement du stationnement et réfection de fenêtres pour la somme de 818 809,00 \$ excluant les taxes.

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 040 – 2023-03-16**

**Octroi de contrats d'entretien et réparation**

Au bénéfice des administrateurs, la directrice générale explique les tenants et aboutissants réclamant l'adoption d'une résolution qui l'autorise, après avoir obtenu l'aval de la présidente, à attribuer des contrats d'entretien et réparation avant la prochaine rencontre du conseil d'administration. Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

**ATTENDU** les dispositions en vigueur du Règlement du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture de soumissions pour l'attribution du contrat en vue du projet de mise aux normes des entrées de services et des travaux d'imperméabilisation des murs de fondation de l'école Saint-Marc à Saint-Marc-du-Lac-Long est prévue le 24 mars prochain;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture de soumissions pour l'attribution du contrat en vue de la réfection et la mise en norme du système de ventilation à l'École secondaire de Cabano 4<sup>e</sup> phase sur 5 est prévue le 24 mars prochain;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture de soumissions pour l'attribution du contrat en vue de la réfection des systèmes de chauffage et d'éclairage de l'École des Verts-Sommets de Saint-Athanase est prévue le 28 mars prochain;

**CONSIDÉRANT** que la prochaine séance du conseil d'administration est prévue le 18 avril 2023;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de retenir rapidement les entrepreneurs, à la suite de l'ouverture des soumissions, afin de s'assurer de leur disponibilité dans les périodes propices à l'exécution des contrats dans les écoles;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Louise Ouellet **ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'administration autorise la directrice générale, madame Nancy Couture, après avoir obtenu l'aval de la présidente, madame Édith Tremblay, à accepter à la suite de l'ouverture des soumissions le 24 mars prochain, au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, le plus bas soumissionnaire conforme pour l'attribution du contrat en vue de la mise aux normes des entrées de services et des travaux d'imperméabilisation des murs de fondation de l'école Saint-Marc à Saint-Marc-du-Lac-Long;

**QUE** le conseil d'administration autorise la directrice générale, madame Nancy Couture, après avoir obtenu l'aval de la présidente, madame Édith Tremblay, à accepter à la suite de l'ouverture des soumissions le 24 mars prochain, au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, le plus bas soumissionnaire conforme pour l'attribution en vue de la réfection et la mise en norme du système de ventilation à l'École secondaire de Cabano;

**QUE** le conseil d'administration autorise la directrice générale, madame Nancy Couture, après avoir obtenu l'aval de la présidente, madame Édith Tremblay, à accepter à la suite de l'ouverture des soumissions le 28 mars prochain, au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, le plus bas soumissionnaire conforme pour l'attribution en vue de la réfection des systèmes de chauffage et d'éclairage de l'École des Verts-Sommets de Saint-Athanase;

**QUE** l'approbation finale desdits contrats soit entérinée par le conseil d'administration à sa séance du 18 avril 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 041 – 2023-03-16**

---

## **6. Transport du midi : information**

---

Madame Nancy Couture nous présente un suivi des démarches réalisées au cours des dernières semaines pour évaluer la possibilité d'abolir le transport du midi dans les secteurs où le service est toujours offert en 2022-2023. Elle précise que les démarches s'avèrent concluantes et que le transport du midi pourrait être aboli dans tous les secteurs. Il reste cependant des vérifications à réaliser à l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu au sujet du nombre de ressources humaines disponible pour offrir le service de surveillance du midi aux élèves concernés.

Le 27 mars prochain, les membres du comité de transport se réuniront pour analyser l'ensemble du dossier après quoi une recommandation sera faite aux membres du conseil d'administration. Il est convenu que le CSSFL communiquera par écrit le plus rapidement possible avec les parents concernés et que le modèle de lettre sera acheminé aux membres du CA en amont de la prochaine rencontre.

En terminant, tous les membres du conseil d'administration sont en accord avec la démarche proposée, et ce, compte tenu que le service du transport du midi est largement déficitaire et qu'il est prévu dans la loi qu'il devrait s'auto-financer. Dans les circonstances, il est nécessaire de trouver une solution alternative pour les élèves concernés.

---

## **7. Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 01.

---

Édith Tremblay, présidente

---

Vincent Pelletier, secrétaire général